



**Provence  
Alpes-Côte  
d'Azur**

Acquisition 2018 sur la presqu'île de Giens

**RAPPORT  
D'ACTIVITÉ 2018**



**D**epuis sa création en 1975, le Conservatoire du littoral mène, avec le soutien et le concours des collectivités locales, une politique active d'acquisition pour la protection et la mise en valeur du littoral de la région. En 2018, il a déjà acquis en Provence-Alpes-Côte-d'Azur près de 41 300 ha (hors lacs).

## LA STRATÉGIE D'INTERVENTION 2015-2050

Le Conservatoire du littoral poursuit l'objectif ambitieux de protéger le tiers naturel du littoral à l'horizon 2050. Aussi a-t-il édité en 2015 un document de référence prospectif en matière d'action foncière. C'est désormais ce document, réalisé en partenariat avec l'Etat, les collectivités et gestionnaires, l'Agence de l'eau et la SAFER, qui guide la stratégie d'acquisition du Conservatoire du littoral sur les espaces littoraux de Provence-Alpes-Côte d'Azur. A ce jour, **58 % des zones prioritaires de la stratégie sont couvertes par un périmètre d'acquisition autorisé dans la région** Provence-Alpes-Côte d'Azur (les périmètres d'acquisition faisant l'objet d'une validation en Conseil de rivages et Conseil d'administration de l'établissement).



### Une cérémonie organisée au Frioul pour célébrer le 200 000<sup>e</sup> ha définitivement protégé par le Conservatoire du littoral au niveau national

Nicolas HULOT, Ministre de la transition écologique et solidaire s'est déplacé le 28 mai 2018 sur l'île du Frioul. A l'occasion de son déplacement, a été célébré le 200 000<sup>e</sup> hectare acquis par le Conservatoire du littoral, au niveau national.



LES ÉTANGS DE MAGUELONNE  
(SAINTES MARIES DE LA MER),  
UNE ACQUISITION 2018  
DE 167 HA

# SAUVEGARDER

Renforcer la protection foncière des espaces naturels littoraux

## DE NOUVEAUX PÉRIMÈTRES D'INTERVENTION

Un nouveau périmètre d'acquisition autorisé a été proposé sur 47 ha de la vallée de la Brague (communes de Biot et Antibes, 06) et 3 extensions de périmètres ont été proposés au Conseil de rivages et validés par le Conseil d'administration de l'établissement :

- Rives du Rhône (Arles et Port Saint-Louis du Rhône, 13) sur 871 ha
- Fort Carré (Antibes, 06) sur 1,7 ha
- Colle Noire (Le Pradet, 83) sur 7 ha dans le cadre du legs d'une propriété agricole par M.SAGE.

## DE NOUVELLES PROPRIÉTÉS

En 2018, 1718 ha supplémentaires sont venus compléter le patrimoine déjà protégé du Conservatoire du littoral en PACA (hors lacs) : les acquisitions ont mobilisé la somme de 3,414 millions d'euros en 20 actes dont une cession gratuite à La Ciotat de 561 ha et quatre affectations : plateau de Vitrolles pour 462 ha - Fortin du Gros Bau à Saint-Mandrier pour 2 ha - La Crau pour 346 ha et les Marais de Meyranne pour 111 ha.

# 1 718 ha

supplémentaires en Provence-Alpes-Côte d'Azur, sous la protection du Conservatoire en 2018 (hors lacs)

# 3,414 MILLIONS D'EUROS

consacrés aux acquisitions foncières en 2018 sur les trois départements littoraux

# 20 ACTES SIGNÉS EN 2018

En 1<sup>er</sup> décembre 2018, le Conservatoire du littoral protège près de 16 % du linéaire côtier en Provence-Alpes-Côte d'Azur,

# 41 300 HA

répartis en **79 SITES** de la Camargue à La Riviera.

# GÉRER

## Favoriser une gestion durable et partenariale

La gestion des espaces naturels du Conservatoire du littoral est confiée par convention à des collectivités locales, des établissements publics, des fondations ou des associations. En 2018, le Conservatoire est propriétaire de 79 sites gérés par 56 structures. Ce dispositif est en phase de transition vers de nouvelles échelles de gestionnaires dans le cadre du transfert des compétences des communes vers les métropoles de Marseille et Toulon.

Le Conservatoire bénéficie, sur des projets spécifiques, du soutien des collectivités territoriales, de l'État et de l'Agence de l'eau ou de l'Europe, pour un programme d'investissements de restauration écologique et paysagère des sites et d'amélioration des conditions d'accueil du public.

### LES CONVENTIONS TRIPARTITES DÉPARTEMENT/RÉGION/

CONSERVATOIRE permettent de financer une partie de la gestion et favorisent une véritable dynamique grâce à la mise en place d'une gouvernance partenariale spécifique : comité départemental et comités locaux de gestion. En 2018, la convention tripartite concernant les sites des Bouches-du-Rhône a été renouvelée pour la période 2018-2022 pour un montant réévalué à 550 000 €/an. En 2018, le renouvellement de la convention tripartite dans le Var a été soumis au vote des instances décisionnaires pour un montant de 400 000 €/an à partir de 2019.



### LES SITES BÉNÉFICIENT DE LA PARTICIPATION DE MÉCÈNES :

WWF (avec le soutien de la Française des jeux et Coca-Cola) pour l'aménagement de la plage de Beauduc et la Fondation d'entreprise Total pour la gestion hydraulique en Camargue, la fondation MAVA pour les Marais du Vigueirat, Rudy Ricciotti pour des travaux de restauration patrimoniale à Port-Miou, la Fondation du Patrimoine, la Fondation d'entreprise Total et la Fondation d'entreprise Gécina au Domaine du Rayol, Le Petit Marseillais au Domaine de l'Ermitage de la Coudoulière à Saint-Mandrier, le fonds de dotation Cap Moderne sur le site Corbuséen de Roquebrune Cap Martin.

## 56 STRUCTURES

assurent la gestion avec 200 agents du littoral sur les 79 sites

## 20 MILLIONS D'EUROS

ont été mobilisés pour la gestion et mise en valeur des sites

### De nouveaux plans de gestion

Deux plans de gestion expérimentaux multi-sites ont été finalisés, en Camargue (sites du Mas neuf du Vaccarès, Mas de Rousty et Sainte-Cécile) et sur la commune d'Hyères (Salin des Pesquiers, Vieux Salins, presqu'île de Giens, marais du Pousset et des Estagnets).

Ont été également restitués : le plan de gestion du marais de la Tête Noire (Rognac, 13), l'étude hydraulique sur l'avenir de l'étang du Pourra et le schéma préalable à la demande d'attribution du Domaine public maritime du Frioul.

L'ensemble de ces plans de gestion ou études sur zones humides sont cofinancés par l'Agence de l'eau.

Le plan de gestion de la Réserve naturelle régionale du marais d'Illon (pilote par le PNR des Alpilles et financé par la Région) est également en cours de finalisation.

Des schémas d'orientation paysagers ont été réalisés sur deux sites ; mise en valeur concertée du Frioul (Marseille) et l'entrée du Domaine de la Palissade en Camargue.

### Dessiner l'avenir de certains éléments bâtis

Le Conservatoire du littoral est propriétaire de plus de 400 bâtiments en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Pour certains d'entre eux, des réflexions ou études concertées avec les différents partenaires ont été menées en vue de leur trouver une vocation : bergeries de Crau (13), Villa Marine sur l'île du Frioul (13), restauration intérieure de la Villa Rayolet.

Des études préalables à l'affectation de phares au Conservatoire du littoral ont été lancées pour le phare de la Garoupe d'Antibes et le phare de Beauduc en Camargue.

### Partager les projets de site

Des documents de synthèse de plans de gestion ont été élaborés sur trois sites pour mieux partager les projets de gestion avec les partenaires : Cap Martin (06), la Coudoulière (83), Haute-Camargue (rassemblant les sites du Mas de Rousty, Sainte-Cécile et Mas Neuf du Vaccarès) (13). Ces nouveaux documents viennent compléter la collection débutée en 2015.

### Surveillance et police des sites

Elles sont assurées par 200 agents du littoral dont une soixantaine commissionnés gardes du littoral. En plus des contraventions dressées en direct par les gardes, 5 contraventions de grande voirie ont été dressées en 2018 pour empiètement, occupation ou exploitation illicites du domaine public.

### Les conventions

Durant l'année 2018, plusieurs conventions ont été mises en œuvre pour la bonne gestion des sites :

- 5 conventions de gestion
- 2 conventions de partenariat
- 12 conventions de transferts de maîtrise d'ouvrage
- 7 conventions agricoles
- 1 convention halieutique (Vaccarès)
- 7 conventions d'occupation temporaire
- 1 convention de transfert de droits réels



# VALORISER

## Contribuer à la mise en valeur culturelle et touristique du patrimoine littoral

### GÉRER



#### Des incidents n'épargnant pas les sites du Conservatoire du littoral

Après les incendies de 2017, les sites des Caps Taillat et Lardier ont à nouveau été impactés par une lourde pollution aux hydrocarbures suite à la collision entre deux bateaux au nord du Cap Corse en octobre 2018. La dépollution est prise en charge par les assureurs des bateaux et coordonnée, dans le Var, par l'Etat dans le cadre du plan Polmar Terre. Cette pollution touche de très nombreux sites du Conservatoire du littoral de Saint-Tropez jusqu'à la Camargue en passant par la presqu'île de Giens. Elle est particulièrement sévère au Cap Taillat.

D'autre part, la météo capricieuse de ces trois dernières années a généré des éboulements et des risques d'éboulement rocheux sur les sites de la Côte Bleue et des Calanques (13), de Port d'Alon et de la Colle Noire (83). Ceci a entraîné la mise en œuvre de travaux de confortement et a obligé les autorités compétentes à fermer certaines portions du sentier du littoral.

Le Conservatoire du littoral participe à l'élaboration de projets présentant un caractère partenarial et/ou innovant, notamment lorsqu'ils reposent sur l'accueil du public ou une mise en compatibilité entre le maintien d'activités économiques et la préservation des milieux naturels et des paysages. En 2018, divers projets de mise en valeur ont ainsi vu le jour :

#### MAS DE LA CURE (13)

Aménagement d'un parcours accessible aux personnes à mobilité réduite afin de permettre le cheminement d'un bâtiment à l'autre, et d'un abri avec toiture en sagne (sous maîtrise d'ouvrage des gestionnaires, avec des crédits Etat/Europe).



LA LAUPIO, TOIT DE SAGNE



STATION DE BAGAGE AMÉNAGÉE DANS UN ANCIEN TRANSFORMATEUR

#### MAS DE ROUSTY (13)

Rénovation du sentier d'interprétation du site qui prolonge la visite du Musée de Camargue, et conversion d'un ancien transformateur en station de bagage grâce au concours de la Fondation du Patrimoine.



CHÂTEAU DE TOURVIEILLE CONSOLIDÉ

#### ETANGS ET MARAIS DES SALINS DE CAMARGUE (13)

La Tour du Tampan, aussi appelée Château de Tourvieille, bâtiment inscrit aux monuments historiques, a fait l'objet de travaux de stabilisation et de renforcement grâce au soutien financier de la Région, du département, de la Fondation du patrimoine, de la Fondation Total et de la ville d'Arles. Elle a vocation à devenir une porte d'entrée du site des Etangs et marais des salins de Camargue : une seconde phase de travaux sera engagée en 2019.

#### VACCARÈS (13)

Reprise des gouttières du gîte de Salins de Badon et remplacement des huisseries du phare de la Gacholle. Lancement d'une étude d'amélioration énergétique et environnementale du phare.

#### LA POWDRERIE (13)

Pour la troisième année consécutive, les travaux sur le secteur des moulins de la Poudrerie ont été nombreux, permettant désormais l'ouverture de ce site au public avec la participation d'EDF et de la Région. Deux maquettes explicatives du site à l'époque de la fabrication de la poudre ont été confectionnées.



MAQUETTE DU FONCTIONNEMENT DU SECTEUR DES MOULINS

### CALANQUES (13)

Restauration de plusieurs ouvrages en pierre, poursuite de l'opération pluriannuelle de réfection de cheminements piétons et de murets de pierre sèche avec l'association « Alpes de lumière » sur le Frioul, poursuite de la restauration des déversoirs sur la pointe Cacao à Port Miou, grâce au soutien d'un mécène. Un webdoc sur le bâti militaire des Calanques et des îles de Marseille a été réalisé avec le Parc national des Calanques et la participation financière de la Région (<http://enmarges.calanques-parcnational.fr/>).

### DOMAINE DE FABREGAS (83)

La porte et les volets de la ferme de Fabregas ont été remplacés, achevant ainsi la mise hors d'eau - hors d'air du bâtiment, après la restauration totale de la toiture effectuée les années précédentes. A l'intérieur, un travail de confortement et de remplacement des poutres, planchers et plafonds a été réalisé.



### BAS JARDINS (83)

Les travaux de renaturation de l'ancienne pépinière des Bas Jardins (en amont des Vieux Salins) sont terminés. Un appel à candidature a été lancé en vue d'une gestion pastorale, gestion qui sera assurée par la dent des brebis d'une bergère de La Londe-les-Maures.

### CITIS-POURRA (13)

Une vaste opération de démolition et désamiantage de l'ensemble des bâtiments vétustes et disgracieux autour de la Ferme du Ranquet (Saint-Mitre-les-Remparts) a été finalisée en 2018, permettant de renaturer 2 484 m<sup>2</sup> en bordure de l'étang du Citis. Seuls les deux bâtiments patrimoniaux ont été conservés et mis en sécurité, ce qui devrait aider à poursuivre la réflexion partagée pour leur trouver une vocation.



LE RANQUET,  
AVANT ET APRÈS  
DÉMOLITION



### VIEUX SALINS (83)

Dans le cadre des programmes Interreg Maritimo et Life Adapto, le projet de renaturation des Vieux Salins se poursuit. 2018 aura été l'année des demandes d'autorisation. Une exposition est également en cours de réalisation avec le partenariat du CPIE afin d'expliquer l'objectif et la nature des travaux.

### DOMAINE DU RAYOL (83)

La restauration de la terrasse (réfection de la structure et revêtement en mosaïque) et de la partie basse de la façade sud de l'hôtel de la mer a été terminée en 2018, répondant au double objectif de respect des normes réglementaires liées à l'accueil du public et de restauration de l'aspect esthétique de cette terrasse (soutien financier de la Région). Les réseaux (assainissement + gaines informatiques) ont également été tirés jusqu'à la villa Rayolet dont les travaux intérieurs devraient débuter en 2019.



HÔTEL DE LA MER,  
LE RAYOL

### SALIN DES PESQUIERS (83)

Dans le cadre du programme Interreg Maritimo mené avec la participation du Département du Var, un projet expérimental est développé sur la partie sud-est du canal de ceinture et d'alimentation du Salin des Pesquiers. L'objectif est d'améliorer la circulation et donc la qualité de l'eau qui a tendance à s'eutrophiser. Ce projet, basé sur des techniques de génie écologique, vise à réduire la section du canal de ceinture (par l'utilisation de cages à huitres...) et à favoriser l'installation d'organismes filtreurs. Si l'expérimentation s'avère concluante, elle sera conduite sur l'ensemble du linéaire du canal.



RESTAURATION  
DU CANAL DE CEINTURE  
DES PESQUIERS



# VALORISER



**BATTERIE HAUTE  
DE NIOLON  
RESTAURÉE**



## CÔTE BLEUE (13)

Restauration des terrains incendiés en 2016 à Ensûs-la-Redonne (coupe et fascine ou andains) sous maîtrise d'ouvrage communale, avec la participation financière du Conservatoire, de la Région, du Département et de la Métropole. Sécurisation et réfection de la Batterie haute de Niolon (Le Rove) avec la participation financière de la Région et de l'Etat.



**FORT DE  
L'ALYCASTRE  
RESTAURÉ**

## FORT DE L'ALYCASTRE (83)

Le fort de l'Alycastre sur l'île de Porquerolles est un ouvrage militaire classé au titre des monuments historiques. En 2018, il a fait l'objet d'un remplacement du pont levis, d'un confortement des meurtrières, d'une échauguette et de plusieurs pans de mur. Les enduits des remparts ont été restaurés en partie.

## CHATEAU DE LA MOUTTE (83)

Une étude de faisabilité pour la définition du nouveau projet culturel du Château de La Moutte a été réalisée par la Fondation de La Palmeraie, dirigée par Jean-Philippe AUDOLI (Directeur du Festival des Nuits de La Moutte).

## MASSIF DE L'ESTEREL (06)

Un sentier effondré, devenu inaccessible depuis plusieurs mois, a été entièrement repris et conforté.

## ETANGS DE VILLEPEY (83)

Dans le cadre du programme Interreg Maritimo mené avec la participation du Département du Var, un cheminement sur platelage bois ainsi qu'un observatoire ont été installés au cœur des étangs pour favoriser l'accès à ces zones humides tout en canalisant le public.

## CAP-MARTIN (06)

Poursuite de la restauration intérieure des bâtiments sur le site Corbuséen à Roquebrune Cap-Martin et réalisation d'une étude sur la qualité des bétons.

## PARDIGON (83)

Une étude agricole, réalisée par la Chambre d'agriculture du Var, a permis de mieux dessiner l'avenir agricole du site. Des travaux de coupe sélective du mimosa (espèce envahissante) sont prévus durant l'hiver 2018-2019 en vue de préparer ce projet agricole, et dans l'attente, de protéger le site des incendies. Des travaux d'aménagement paysagers ont été réalisés sur les deux aires de stationnement de plage de Cavalaire et La Croix-Valmer.

## ANTIBES (06)

Le sentier du littoral situé sur le Domaine public attribué au Conservatoire du littoral a fait l'objet d'une restauration écologique (avec canalisation du public).

## CAPS TAILLAT ET LARDIER (83)

Ravagés par les incendies de 2017, les deux caps ont nécessité une forte implication des gestionnaires (communes, CEN PACA et Parc national de Port-Cros) et

du Conservatoire du littoral pour favoriser une reprise rapide de la végétation et préparer la saison estivale de 2018 : mise en sécurité par la coupe d'arbres calcinés en bord de sentier et de piste, réalisation d'andains pour limiter l'érosion des sols, purge de blocs menaçant de tomber le long du sentier du littoral, réfection du sentier du littoral par le remplacement de l'ensemble des ouvrages calcinés (plus de 130 marches et 2,5 km de brises-pas). Les travaux achevés sur le sentier du littoral ont été inaugurés le 18 avril en présence des différents partenaires financiers (communes, Etat, Région et Département) mais également des différentes associations ayant mobilisé des appels de fonds privés via l'organisation de soirées caritatives...



**CAPS LARDIER ET TAILLAT,  
RÉOUVERTURE DU SENTIER  
DU LITTORAL**

## CORNICHE DES MAURES (83)

Finalisation des travaux préalables à l'ouverture au public de la Maison Foncin au printemps 2019 : étanchéification des cuves d'eau (pour la sécurité incendie), assainissement, reprise des murets en pierre, reconstruction d'un petit atelier, enfouissement des réseaux aériens et installation des équipements liés à l'accueil du public (soutien financier de la Région).

A ces travaux d'envergure, s'ajoutent les travaux de restauration de chemins, l'enlèvement de dépôts sauvages, des travaux de mise hors d'eau des bâtiments, la mise en place de panneaux d'information (Mas de la Cure, Presqu'île de Giens, Caps Lardier et Taillat, Citis-Pourra, Batterie du Graillon...) ou encore des travaux hydrauliques et forestiers garantissant la préservation des milieux naturels.

# COOPÉRER

## Intégrer la protection du littoral dans les politiques d'aménagement des territoires

### LES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT

Le Conservatoire du littoral poursuit son objectif de préservation durable des espaces naturels, intégrée dans les politiques globales d'aménagement de la Région. Il est partie prenante des projets de métropolisation et intervient à divers titres.

Ainsi, le Conservatoire du littoral est partenaire de nombreuses démarches territoriales qui dépassent son seul cadre d'intervention foncière : stratégie globale pour la biodiversité, SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), schéma régional du littoral et de la mer, document stratégique de façade, AMCRE (assemblée maritime pour la croissance régionale et l'environnement), comités de pilotage de massif dans le cadre de la métropole Aix-Marseille Provence, contrats d'étang, de delta et de baie, opérations grand site, participation à des groupes de travail relatifs au foncier et au conseil de développement de la métropole d'Aix-Marseille Provence.

Le but visé par le Conservatoire du littoral est bien d'intégrer dans sa politique d'intervention foncière, les enjeux d'équilibre territorial identifiés par ses partenaires.

Le Conservatoire du littoral fait également partie des partenaires du projet de réaménagement de la Brague (06) suite aux inondations de 2016.

Il est également partenaire du projet de classement du site (classement loi 1930) des étangs de Saint-Blaise et forêt de Castillon, du projet de la réserve naturelle régionale du Pourra et du projet de label « Forêt d'exception » sur la forêt de Castillon.



THÉOULE,  
INAUGURATION  
DE L'ATTRIBUTION  
DU DPM

### LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES

Afin de favoriser une gestion intégrée des zones côtières (avec la mer), le Conservatoire du littoral a demandé l'attribution de portions du Domaine public maritime (DPM) au droit de ses sites dès 2008.

Au total, le Conservatoire intervient sur la gestion de **1 232 ha de DPM, ce qui permet la mise en place d'une gouvernance partenariale de l'espace maritime et une meilleure gestion des différents usages sur la bande littorale.** La dernière attribution est celle du DPM au droit des côtes de Théoule-sur-Mer (353 ha) pour lequel la signature de la convention de gestion multipartenariale (ville de Théoule-sur-Mer, Agglomération

de Cannes Lérins, Département des Alpes-Maritimes et Conservatoire du littoral) a été signée le 24 mai dernier en présence du Président du Département et de l'ensemble des maires de l'Agglomération.

### LE CONSEIL DE RIVAGES MÉDITERRANÉE :

Le conseil de rivages, instance de concertation des délégations Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon du Conservatoire du littoral s'est réuni les 4 et 5 juin à Roquebrune Cap Martin (06). Il a examiné divers projets d'extension de périmètre d'intervention et a débattu sur la délicate question de l'accueil de manifestations sportives sur les sites du Conservatoire.

## ÉVALUER

Le Conservatoire du littoral a développé, en 2013, une méthode d'évaluation de l'état de conservation des sites. Cette méthode est basée sur le « dire d'expert collégial ». L'évaluation est renouvelée tous les 5 ans pour mesurer l'évolution des sites. Ainsi, en 2018, un comité d'experts a été réuni afin de réaliser une nouvelle évaluation des sites des Bouches-du-Rhône. Cette évaluation sera conduite en 2019 pour les sites varois. La délégation a également publié une série d'indicateurs d'activité et de suivi de l'acquisition foncière en Provence-Alpes Côte d'Azur. Ce travail permet de cibler les unités littorales sur lesquelles les démarches foncières sont les moins abouties et donc à prioriser (création de périmètres autorisés et acquisitions).

### Nos principaux partenaires :





RENCONTRES DES «GARDES DU LITTORAL» 2018

# SENSIBILISER

## Sensibiliser à la richesse et à la fragilité des espaces naturels littoraux

Pour favoriser l'adhésion d'un large public aux politiques engagées pour une protection et une gestion durables des espaces naturels littoraux, le Conservatoire du littoral participe à de nombreuses démarches. Il relaie ou organise avec ses gestionnaires des animations dans le cadre des journées du patrimoine, des journées mondiales des zones humides ou de la Fête de la Nature.

Membre du réseau régional des espaces naturels protégés (RREN), le Conservatoire du littoral est actif au sein de plusieurs groupes de travail (Mécénaturel et Chemins de la biodiversité).

En 2018, le Conservatoire a réalisé deux expositions de valorisation de l'observatoire des paysages vus depuis la mer : l'une sur le littoral du Département du Var et l'autre sur celui des Alpes-Maritimes. Cette exposition itinérante est disponible sur demande auprès de l'ARPE PACA (Mme SALARD).

Le Conservatoire, avec le partenariat du CNES et Airbus a également édité des images satellites très grand format. Ces images montrent l'évolution de l'urbanisation des côtes et le rôle que joue le Conservatoire dans la protection du littoral. En 2018, ces images ont été imprimées pour les sites du Mas de la Cure, de la Côte bleue et de la presqu'île de Giens/Porquerolles.



EXPOSITION : L'OBSERVATOIRE DES PAYSAGES VUS DEPUIS LA MER

## Associer les jeunes

Le Conservatoire du littoral soutient les initiatives visant à faire adhérer les publics jeunes et étudiants à l'action publique en faveur de la préservation de la nature. Des chantiers de jeunes bénévoles sont organisés chaque année sur des sites du Conservatoire du littoral. En 2018, l'APARE est intervenue sur la Poudrière de Saint-Chamas-Miramas et l'association Alpes de lumière sur l'île du Frioul (Marseille).

## Les rencontres des « Gardes du littoral »

En avril 2018, deux journées ont été organisées sur le Massif de la Côte Bleue et l'île du Frioul, consacrées à l'accueil sur les sites. Ces journées ont permis d'aborder, au travers de trois ateliers de travail les sujets suivants : l'accueil dans les bâtiments, pédagogie et sensibilisation, canalisation du public en espaces naturels et nouveaux usages émergents.

## Un colloque sur l'érosion côtière

Le 18 octobre, le Conservatoire a organisé à Grimaud, un colloque intitulé « L'érosion côtière, **des solutions fondées sur la nature** » rassemblant 140 personnes: élus, gestionnaires, partenaires, agents de collectivités, membres de la société civile... La journée a permis d'aborder le rôle joué par les éléments naturels tels que les cordons dunaires, la végétation littorale ou l'écosystème posidonie terrestre et marin, dans l'atténuation de l'érosion côtière ou de ses effets. Elle a également été l'occasion de détailler l'intérêt des espaces d'interfaces tels que les lagunes qui jouent le rôle d'espace tampon tout en participant à la protection des biens et des activités humaines.

Ce colloque était organisé dans le cadre du projet Maregot (programme Interreg Maritimo) auquel participe le Conservatoire du littoral avec le Département du Var et de nombreux partenaires italiens et corses.

## Un séminaire Life + ENVOLL

L'association des Amis des marais du Vigueirat a organisé les 15, 16 et 17 octobre derniers, le séminaire de restitution du programme Life + ENVOLL, programme auquel participaient de très nombreux gestionnaires de sites du Conservatoire du littoral. Au cours de ce séminaire, ont été présentés les différents ouvrages mis en place pour favoriser la présence et la nidification des larolimicoles sur un réseau de sites. Ces journées ont permis de sensibiliser de nombreux acteurs à l'importance de la préservation d'un réseau de zones humides de qualité pour la préservation des populations de larolimicoles.